RESTRICTED

GPA/M/51

26 juin 2013

(13-3338)

Comité des marchés publics

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION FORMELLE DU 29 MAI 2013

PRÉSIDENT: M. BRUCE CHRISTIE (CANADA)

Le Président a dit que, dans le cadre de la préparation de la réunion, les délégations avaient reçu un aérogramme.[1]

Comme il est indiqué dans l'aérogramme, et suivant les procédures habituelles, il a été proposé que la réunion porte sur les points suivants:

1. Demande de statut d'observateur: Fédération de Russie.

2. Autres questions.

Aucun point n'avait été proposé par les délégations sous la rubrique "Autres questions".

Le Comité a adopté l'ordre du jour tel qu'il avait été proposé.

1 APPROBATION DE LA DEMANDE DE STATUT D'OBSERVATEUR PRÉSENTÉE PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

1.1. Le Président a dit que la demande de statut d'observateur présentée par la Fédération de Russie avait été distribuée le 16 mai 2013.[2]

1.2. Le Comité a accepté la demande de statut d'observateur présentée par la Fédération de Russie.

1.3. Le Président a souhaité la bienvenue à la Fédération de Russie en sa nouvelle qualité d'observateur au titre de l'AMP.

1.4. La représentante de la Fédération de Russie a remercié tous les Membres signataires de l'AMP d'avoir donné à son pays la possibilité de participer aux travaux du Comité en tant qu'observateur. Elle a également remercié l'Association européenne de libre-échange (AELE) et le Secrétariat de l'OMC pour l'assistance technique qu'ils avaient fournie à la Fédération de Russie au mois d'avril 2013. Le séminaire organisé avait aidé le pays à mieux comprendre les résultats de la renégociation de l'Accord sur les marchés publics (AMP) qui s'était achevée l'année dernière.

1.5. L'intervenante a dit ensuite qu'une réforme du système de passation des marchés publics de la Fédération de Russie était en cours. Une nouvelle loi sur les marchés publics avait été adoptée au début du mois d'avril 2013 et prendrait effet le 1er janvier 2014. La principale différence que présentait la nouvelle loi par rapport à la loi actuellement en vigueur était son champ d'application plus vaste. La loi actuellement en vigueur régissait la procédure de passation des marchés depuis la publication des avis relatifs aux marchés envisagés jusqu'à la signature des contrats, tandis que la nouvelle loi s'appliquerait de la phase initiale de la planification à l'exécution pleine et entière des contrats, et encadrerait donc toutes les étapes de la passation des marchés. La loi reposait sur des principes fondamentaux de la passation des marchés publics tels que la transparence, la concurrence loyale et l'optimisation des ressources. La Russie était disposée à coopérer avec les Parties à l'AMP et attendait avec intérêt de participer aux futures réunions du Comité.

[1] Document WTO/AIR/4127, daté du 16 mai 2013.
[2] Document GPA/W/322, daté du 16 mai 2013.

1.6. Le représentant des États-Unis a félicité la Fédération de Russie d'avoir décidé de demander le statut d'observateur officiel auprès du Comité des marchés publics, conformément aux obligations qu'elle avait contractées dans le cadre de son accession à l'OMC. Les États-Unis espéraient que la Russie tirerait profit de son statut d'observateur pour se familiariser avec l'AMP, en particulier compte tenu de l'engagement qu'elle avait pris de lancer la procédure d'accession à l'AMP dans les quatre ans suivant son accession à l'OMC. Ils étaient disposés à apporter leur aide dans ce processus de familiarisation de toutes les manières possibles.

1.7. Le représentant du Japon a souhaité la bienvenue à la Fédération de Russie en tant qu'observateur auprès du Comité. L'octroi de ce statut représentait un premier pas vers l'accession du pays à l'AMP. Le Japon espérait que la Fédération de Russie étudierait les systèmes et pratiques de passation des marchés publics des Parties actuelles à l'AMP dans le cadre de sa participation en qualité d'observateur, et qu'elle engagerait la procédure d'accession dans un avenir proche.

1.8. Le représentant de l'Union européenne, comme ceux des États-Unis et du Japon avant lui, s'est félicité de la décision de la Fédération de Russie de demander le statut d'observateur. L'Union européenne espérait que la Fédération de Russie engagerait rapidement la procédure en vue de son accession à l'AMP d'ici 2016. Elle saluait la volonté de la Fédération de Russie de coopérer avec les Parties à l'AMP et était prête à apporter toute l'assistance dont le pays pourrait avoir besoin.

1.9. Le représentant du Canada a, au nom de son pays, souhaité la bienvenue à la Fédération de Russie en qualité d'observateur auprès du Comité. La délégation canadienne se réjouissait de coopérer avec la Fédération de Russie pour que les deux pays puissent mieux comprendre leurs régimes de passation des marchés publics respectifs. Elle avait eu un excellent premier échange avec la délégation de Russie, qui s'était révélé très utile à cet égard, à l'occasion de la présente réunion. Le Canada a offert son assistance au pays pour la préparation de son accession à l'AMP et a appuyé sans réserve la poursuite de la coopération technique fournie par le Secrétariat.

1.10. Le représentant de Hong Kong, Chine a souhaité la bienvenue à la Fédération de Russie en tant qu'observateur auprès du Comité. Hong Kong, Chine espérait que cette première étape serait suivie de mesures supplémentaires qui déboucheraient, à terme, sur l'accession de la Fédération de Russie à l'AMP en tant que Partie à l'Accord à part entière.

1.11. Le représentant d'Israël a félicité chaleureusement la Fédération de Russie d'être devenue observateur auprès du Comité. Israël attendait avec beaucoup d'intérêt de travailler en étroite collaboration avec la Fédération de Russie pour l'aider à devenir rapidement Partie à l'AMP à part entière.

1.12. Le représentant de la Suisse s'est associé aux autres Parties pour souhaiter la bienvenue à la Fédération de Russie au sein du Comité. La Suisse était disposée à offrir à la Fédération de Russie toute la coopération et l'appui possibles en partageant avec elle l'expérience qu'elle avait acquise. De l'avis de la Suisse, la Fédération de Russie ainsi que les autres membres de l'Union douanière entre la Russie, le Bélarus et le Kazakhstan (RuBeKa) disposaient déjà de systèmes de pointe en matière de passation des marchés par voie électronique. Ils étaient à l'avant-garde des pays qui utilisaient les enchères électroniques et luttaient contre les soumissions concertées, et les Parties à l'AMP auraient donc beaucoup à apprendre de la Fédération de Russie et des autres membres de l'Union douanière sur ce point.

1.13. Le représentant de la Norvège a dit que, à l'instar d'autres Parties à l'AMP, sa délégation souhaitait la bienvenue à la Fédération de Russie en tant qu'observateur auprès du Comité et que cette étape constituait un premier pas vers l'accession, à terme, du pays à l'AMP. La Norvège a remercié le Secrétariat et l'AELE pour l'assistance technique qu'ils avaient fournie à la Fédération de Russie.

1.14. Le représentant de Singapour a salué la décision prise par la Russie de participer au Comité en tant qu'observateur suite à son accession formelle à l'OMC. Singapour voyait avec plaisir la Fédération de Russie devenir un acteur actif du système commercial mondial et se réjouissait à la perspective de travailler avec ce pays, en particulier au sujet de son accession future à l'Accord.

1.15. La représentante du Taipei chinois a souhaité la bienvenue à la Fédération de Russie en tant qu'observateur auprès du Comité. Le Taipei chinois espérait que le pays engagerait dès que possible la procédure d'accession à l'AMP.

1.16. Le représentant de la Corée s'est associé aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue à la Fédération de Russie en tant qu'observateur. La Corée coopérerait de la meilleure façon possible avec le pays pour l'aider à devenir Partie à l'AMP.

1.17. En conclusion, le Président a de nouveau dit, au nom du Comité tout entier, à quel point les Parties étaient ravies d'accueillir la Fédération de Russie en tant qu'observateur. Les Parties et le Secrétariat de l'OMC fourniraient à la Fédération de Russie toute l'assistance possible pour faciliter son accession rapide à l'Accord. Le Comité attendait avec intérêt de travailler avec la Fédération de Russie dans les mois à venir.

_____